

"Comment se déroulent les premières prestations ?"

Avant de commencer la première prestation, vous rencontrez systématiquement un membre de l'équipe de 1001 Prestations.

Ce rendez-vous permet d'évaluer les tâches à réaliser, ainsi que les différentes spécificités à prendre en compte.

A la suite d'une concertation entre vous et notre responsable, vous déterminez la fréquence d'intervention, ainsi que les plages horaires. L'équipe de 1001 Prestations détermine l'intervenant, qui pourra répondre précisément à vos besoins.

"Est-il possible de stopper mon contrat quand je le désire ?"

Oui, vous êtes libre de résilier votre contrat à tout moment. Si vous ne souhaitez plus faire appel à nos services (ménage, repassage, jardinage...), un simple appel au 0 811 76 1001 permet de mettre fin aux interventions à venir, ainsi qu'au contrat. Il n'y a pas d'engagement de durée. N'hésitez pas à nous contacter pour que nous examinions la situation ensemble.

"Disposez-vous d'une assurance contre le dommage et la casse?"

Oui, nous disposons d'une assurance pour toutes les prestations effectuées à votre domicile. Elle vous permet d'être remboursé, en cas d'éventuels dommages.

"Existe-t-il une garantie si je ne suis pas satisfait par la qualité de la prestation ?"

Si vous n'êtes satisfait par la prestation, un simple appel suffit pour planifier une nouvelle intervention. De plus, nous interviendrons une seconde fois gratuitement.